



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

1 – Commande publique

OBJET

N°2026-3

**SERVICE ASSISTANCE
MAINTENANCE LOCATION**

Location d'une balayeuse

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

VU les délibérations du Conseil municipal n°2023-32 du 11 février 2023 et n°2024-49 du 08 juillet 2024 donnant délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget 2026 ;

VU la décision N°2025-137 ;

VU l'engagement en fonctionnement N° EV250186 ;

VU l'offre commerciale de SERVICE ASSISTANCE MAINTENANCE LOCATION, 9/11 rue Gustave Eiffel, 91 351 GRIGNY pour la location d'une balayeuse pour une période de 2 mois ;

CONSIDÉRANT que la balayeuse est indisponible en raison de problèmes techniques ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir la propreté dans les rues de la ville ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'ACCEPTER l'offre commerciale de SERVICE ASSISTANCE MAINTENANCE LOCATION pour la location d'une balayeuse sur une période de 2 mois et de signer le bon de commande ;

ARTICLE 2 – DE DIRE que le montant de cette prestation s'élève à la somme de 9 200.00 € HT, soit 11 040.00 € TTC ;

ARTICLE 3 – DE DIRE que les crédits sont prévus à cet effet au budget.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 08 janvier 2025

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 9/1/26

de sa mise en ligne le : 9/1/26

de sa notification le : 9/1/26

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutif de cet acte étant précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.